

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 2 juillet 2024

Délibération
N° 24.124.1
En exercice ... 37
Présents 25
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

**REMISE D'UNE CANDIDATURE ET D'UNE OFFRE POUR LA
NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DU PORT DÉPARTEMENTAL DU
CHICHOULET À VENDRES**

Date de la convocation : 26/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 2 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

7 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Bernard GUERRERE), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 juillet 2024

Remise d'une candidature et d'une offre pour la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du port départemental du Chichoulet à Vendres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant l'avis de concession pour la délégation du service public du port départemental du Chichoulet à Vendres, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2039, publié en avril par le Département de l'Hérault ;

Considérant que l'exploitation de ce service public revêt un intérêt communautaire, notamment sur les plans économiques et touristiques ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de déposer une candidature et une offre dans le cadre de ladite consultation ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE de candidater et de soumissionner à la nouvelle délégation du service public du port départemental du Chichoulet à Vendres, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2039.

II. AUTORISE monsieur le Président à déposer une candidature et une offre au nom de la Communauté de communes La Domitienne dans le cadre de la consultation lancée à cet effet par le Département de l'Hérault.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/07/2024


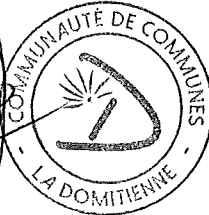
Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240702-DELIB_24_12

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le

09 JUIL. 2024

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

09 JUIL. 2024

Signature du secrétaire de séance :

Mireille TORTES



page 3 sur 7
REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240702-DEL IB_24_12

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240702-DELIB_24_12